

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 29 mars 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 avril 2019

MISSION GEMAPI ET AEP – MISSION GEMAPI ET AEP - CONVENTION AVEC L'IIBSN POUR LA MAITRISE DE LA PROLIFERATION DES JUSSIES DANS LE MARAIS POITEVIN - PROGRAMME 2019

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Michel PANIER à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Fabrice DESCAMPS, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Josiane METAYER, Michel PANIER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 AVRIL 2019

MISSION GEMAPI ET AEP – MISSION GEMAPI ET AEP - CONVENTION AVEC L'IIBSN POUR LA MAITRISE DE LA PROLIFERATION DES JUSSIES DANS LE MARAIS POITEVIN - PROGRAMME 2019

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dite MAPTAM et notamment son article 59 créant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 11 décembre 2017, relative à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) assure, depuis 1994, une action de maîtrise de la prolifération des jussies et des autres espèces végétales envahissantes sur le territoire du marais mouillé de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autize(s).

A ce titre, l'IIBSN bénéficie d'un arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général en date du 10 juillet 2013 et d'une durée de 8 ans, pour cette intervention sur le territoire des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes.

Dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes, l'IIBSN est identifiée pour la mise en œuvre du plan de maîtrise de la prolifération des jussies.

Les interventions 2019 porteront sur les 1 427 kilomètres de rives infestées hors Domaine Public Fluvial, pour un budget prévisionnel de 254 672 €, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'IIBSN et les intercommunalités concernées.

Il est proposé de conventionner avec l'IIBSN pour l'année 2019, afin de mettre en œuvre la maîtrise de la prolifération des jussies dans le Marais Poitevin pour un montant de 69 325 €.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention avec l'IIBSN jointe en annexe,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué